SCHAERBEEK
1030
SCHAARBEEK

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE permis d'urbanisme/2021/517=256/240 (13)

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION - REUNION DU 02/09/2021

DEMANDEUR :
LIEU : Rue du Tilleul, 240
OBJET : sur une parcelle comprenant un bâtiment avant (4 logements) et un bâtiment arrière (activité productive), remplacer la porte de garage en bois par une porte sectionnelle métallique
SITUATION : AU PRAS : en zone d'habitation
AUTRE : repris à l'inventaire du patrimoine architectural

ENQUETE : -
REACTIONS : -

La Commission entend :
Le demandeur

La Commission émet l'avis suivant à huis clos :

1. Considérant que le projet vise à, sur une parcelle comprenant un bâtiment avant (4 logements) et un bâtiment arrière (activité productive), remplacer la porte de garage en bois par une porte sectionnelle métallique ;
2. Vu que l'immeuble date d'avant 1932 et qu'il est repris d'office à l'inventaire du patrimoine architectural ;
3. Vu l'autorisation de bâtisse du 25 janvier 1910 visant à "construire deux maisons" ;
4. Vu l'acte d'autorisation de bâtir du 7 juillet 1938 visant à "transformer son immeuble (terrasses avec WC)" ;
5. Vu le permis d'urbanisme du 23 mars 2021 visant à « sur une parcelle comprenant un bâtiment avant (4 logements) et un bâtiment arrière (activité productive), mettre en conformité la fermeture de la terrasse au rez-de-chaussée et des balcons au 1er étage » ;
6. Vu la confirmation du 3 janvier 2020 attestant de l'existence d'une activité productive et de quatre logements ;
7. Considérant que la demande prévoit de remplacer la porte de garage à double-ouvrant par une porte sectionnelle en acier galvanisé, imitation bois, de même ton de couleur que les châssis en place (vert sapin) ;
8. Considérant que ce type de porte n'est pas susceptible de s'harmoniser avec le style de cette bâtisse, qui comporte encore son cachet d'origine et qu'il n'y a pas lieu de rompre l'homogénéité générale de cette façade avant aux caractéristiques patrimoniales indéniables;

AVIS DEFAVORABLE unanime **sur la demande telle que présentée**

Abstention : -

Abréviations : RRU = Règlement Régional d'Urbanisme / CoBAT = Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire / PRAS = Plan Régional d'Affectation du Sol / PPAS = plan particulier d'affectation du sol / RCU = Règlement Communal d'Urbanisme

Administration communale de Schaerbeek, Hôtel Communal • Gemeentebestuur van Schaarbeek, Gemeentehuis
Place Colignonplein • Bruxelles 1030 Brussel • www.1030.be • 1030be • @achillecolignon

Frédéric NIMAL, *Président,*

Phuong NGUYEN*, Représentant de la Commune,*

Valérie PIERRE*, Représentante de la Commune,*

Benjamin LEMMENS*, Représentant de BUP-Direction de l'Urbanisme,*

Marie FOSSET*, Représentante de Bruxelles Environnement,*

Guy VAN REEPINGEN, *Secrétaire,*